



COMMUNE de  
**SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/07/2020**

Date de convocation : 17/07/2020	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 04/08/2020	Conseillers présents : 14

**L'an Deux Mille vingt le 24 juillet**, Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT- CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué s'est réuni à la mairie à 21 heures 00 sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire

**Présents** : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, : LOPEZ MAGALI, VERGNOLLE NATHALIE, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANELLA ERIC, TEILLAC GERARD.

Mme VAN DEN OSTENDE Pascale a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**
- **Budgets 2020 commune et transports scolaires**
- **Création de Bouches incendie**
- **Devis site internet**
- **Devis banquetes**
- **Achat laveuse sol**
- **Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs**
- **Questions diverses : tarif repas cantine 2020-2021**

**N° 2020-07-01- Régie de transports scolaires : budget 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 27 774,97 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 41 466,20 €

**N° 2020-07-02 Affectation de résultat de fonctionnement 2019**

Le conseil municipal décide d'effectuer le résultat de fonctionnement cumulé : 232 720,80 € comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	82 128,40
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	150 592,40

**N°2020-07-03 Budget 2020 commune :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 561 575,40 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 427 503,40 €



## COMMUNE de SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

### **N° 2020-07-04 création d'un point d'eau incendie secteur les Matroux-la Bôle**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- Valide la proposition de créer un point d'eau incendie (bâche ou autre) à la Bole après consultation des pompiers pour son emplacement et autorise le maire à commander les travaux dès à présent,
- Autorise Mr le maire à lancer un audit auprès des pompiers pour la création et l'aménagement de points d'eau sur l'ensemble du territoire de la commune, l'autorise à signer tous documents (convention ou autre) se rapportant à ce dossier.

### **N° 2020-07-05 site internet de la commune : examen de devis**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le projet de refonte du site Internet de la commune, avec la société PIXELIGO d'un montant de 960.00 € HT pour la refonte et 285 € par an pour maintenance et veille.
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération et à signer tout document y afférent.

### **N° 2020-07-06 : devis banquetteuse**

Après examen des devis, le conseil municipal, à l'unanimité

- opte pour le devis de la SOVEMAS pour une banquetteuse de marque Ferry au prix de 11 500 € HT avec une reprise du matériel actuel à négocier,
- charge Mr le maire de commander ce matériel
- s'engage à inscrire la dépense au budget.

### **N° 2020-07-07 : CCID - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, dresse une liste de 24 noms parmi lesquels la Direction Générale des Finances Publiques choisira 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

### **N° 2020-07-08 : devis laveuse automatique**

Le conseil municipal, après délibération, valide la proposition de la société sodico pour une machine autolaveuse pour 1840.00€ HT et autorise Mr le maire à commander ce matériel.

### **N° 2020-07-09 : prix des repas de cantine année 2020-2021.**

Le conseil municipal, après délibération, **Fixe** le prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de la rentrée 2020-2021, à :

- 2.50 € par élève
- 4.95 € par adulte (enseignant, intervenant, personnel communal).

Pour mémoire le prix d'achat des repas est de 3.80 €.

### **Points divers soulevés :**

- emploi du temps des conducteurs du bus après l'arrêt des transports scolaires en régie. La commission personnel est chargée d'examiner les possibilités.
- Rechercher un hangar pour garer le bus.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.